



Assemblée générale

Distr. générale
15 octobre 2019

Original : français

Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés Soixante-dixième session

Compte rendu analytique de la 726^e séance

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le 10 octobre 2019, à 15 heures

Président(e) : M. Delmi (Algérie)

Sommaire

Débat général (*suite*)

Examen des rapports des travaux du Comité permanent :

- a) Protection internationale ;
- b) Budgets-programmes, gestion, contrôle financier et administratif

Examen des rapports relatifs au contrôle administratif et des programmes et à l'évaluation

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du présent compte rendu et adressées, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, à la Section de la gestion des documents (DMS-DCM@un.org).

Les comptes rendus qui ont été rectifiés feront l'objet de nouveaux tirages pour raisons techniques à l'issue de la session.

GE.19-17566 (F) 151019 151019



* 1 9 1 7 5 6 6 *

Merci de recycler



La séance est ouverte à 15 h 10.

Débat général (suite)

1. **Le Président** remercie les délégations qui se sont exprimées durant le débat général. Il rappelle que les déplacements forcés constituent une crise mondiale, qui est provoquée par de nombreux facteurs et qui nécessite une réponse concertée de la communauté internationale. Le débat a marqué le point à mi-parcours de la campagne #IBelong (#J'appartiens) du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) visant à mettre fin à l'apatriodie d'ici 2024. Les délégations ont souligné les efforts déployés par leurs pays en ce sens, que ce soit sur le plan législatif ou opérationnel, et à cet égard, les paroles de M. Azizbek Ashurov, lauréat 2019 du prix Nansen, trouvent une résonnance toute particulière : « la nationalité n'est pas un privilège, elle est une nécessité ». Les délégations se sont dites particulièrement préoccupées par le nombre croissant de réfugiés à travers le monde, qui a une fois de plus atteint des records. Pour elles, il faut s'attaquer aux causes profondes des conflits armés et placer la protection au cœur de l'action humanitaire. Une attention particulière doit en outre être accordée aux personnes ayant des besoins particuliers telles que les personnes handicapées et les victimes de violence sexuelle et sexiste. Les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays en raison de conflits ou des changements climatiques ne doivent pas non plus être perdues de vue, car elles sont souvent plus vulnérables que les réfugiés. Les membres des délégations ont salué à cet égard la nouvelle politique du HCR sur l'engagement pour les déplacés internes et la création du groupe de haut niveau chargé de ces questions. La pénurie de financement, en particulier l'absence de fonds disponibles pour le continent africain, est une grave source de préoccupation. Bon nombre de délégations ont réaffirmé leur volonté d'apporter des financements prévisibles et non affectés pour permettre la fourniture d'une assistance coordonnée, efficace et rapide. Les efforts et l'hospitalité des pays en développement, qui accueillent 85 % de la population mondiale des réfugiés malgré leur manque de ressources, ont été mis en avant. Les États ont été encouragés à intégrer les réfugiés dans les programmes nationaux de santé et d'éducation et à favoriser leur autonomie pour qu'ils puissent mener une vie digne. Il a aussi été question de l'importance de la collecte et de l'analyse de données, avec l'appui notamment du Centre commun de données HCR-Groupe de la Banque mondiale. Bon nombre de délégations ont souhaité que le pacte mondial sur les réfugiés devienne un outil permettant de réaliser le principe du partage des responsabilités et que le Forum mondial sur les réfugiés serve à évaluer les progrès accomplis et à partager les bonnes pratiques. Reconnaissant la nécessité de responsabiliser les personnes que le HCR sert, les délégations ont apprécié le fait que les voix des réfugiés soient prises en compte. En outre, elles ont appelé la communauté internationale à redoubler d'efforts pour créer dans les pays d'origine des conditions favorables au rapatriement volontaire des réfugiés, dans la sécurité et la dignité.

2. Il a aussi été question de la réforme interne du HCR, dont la décentralisation et la régionalisation ont été jugées nécessaires. Les délégations ont jugé important de nouer de nouveaux partenariats et de renforcer la coopération avec d'autres organismes des Nations Unies, des organisations régionales, le secteur privé et la société civile. Elles ont lancé un vibrant appel en faveur de l'élaboration d'une stratégie de protection de l'environnement, les changements climatiques étant une cause majeure des mouvements de populations. Elles ont demandé au HCR de prendre en compte les considérations liées au climat et à l'environnement dans le cadre de ses interventions humanitaires. En conclusion, le Président évoque les paroles de la Vice-Sectrétaire générale résumant bien les principales idées qui se dégagent du débat : « Dans notre marche vers la paix, la prospérité, la dignité et les opportunités pour tous, nous devons travailler ensemble, sans faire de laissés-pour-compte ».

Examen des rapports des travaux du Comité permanent

a) Protection internationale (A/AC.96/1188, 1189, 1195 et 1197)

3. **Mme Triggs** (Haute-Commissaire assistante chargée de la protection) dit que le pacte mondial sur les réfugiés, soutenu par une grande majorité des États Membres de l'ONU et approuvé en 2018 par l'Assemblée générale, permettra d'orienter les travaux futurs du

HCR, aussi faut-il que les pays traduisent en actes les engagements pris dans ce cadre. En effet, les besoins de protection ne cessent d'augmenter, alors que l'aide humanitaire fournie est insuffisante pour faire face aux crises aiguës. Par exemple, seulement 10 % des personnes ayant besoin d'être réinstallées l'ont été en 2018. Le HCR est en outre préoccupé par le recours accru à la détention des demandeurs d'asile, y compris des enfants, en violation du droit international. Toutefois, il tente de faire contrepoids grâce à son action : il a créé un groupe d'appui à la capacité d'asile et collabore avec les pays et les partenaires en vue d'augmenter le nombre de places disponibles pour la réinstallation et le nombre de pays qui en proposent. M^{me} Triggs relève quatre principaux sujets de préoccupation intéressant le HCR. Premièrement, bien que la majorité des États accueillent des demandeurs d'asile sur leur territoire, certains ont fermé leurs frontières et refoulent les nouveaux arrivants, les forçant parfois à prendre d'autres itinéraires plus dangereux. Il est particulièrement inquiétant de constater qu'en 2019 plus d'un millier de migrants sont morts en Méditerranée. C'est pourquoi le HCR et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) ont proposé d'établir un mécanisme régional de débarquement afin d'encourager le partage des responsabilités. Sachant que les migrations sont exacerbées par les changements climatiques, le HCR continuera à contribuer au débat mené à l'échelle internationale à ce sujet. Deuxièmement, il faut répondre à la détresse des 41,3 millions de personnes déplacées dans leur propre pays en raison de conflits ou de catastrophes naturelles. Pour ce faire, le HCR a notamment publié sa politique actualisée en matière d'engagement dans les situations de déplacement interne et soutient le Plan d'action du P20, lancé en avril 2018 en collaboration avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Troisièmement, le caractère mixte des flux migratoires complique la situation. En effet, les réfugiés en situation irrégulière empruntent les mêmes itinéraires et moyens de transport que les migrants et se retrouvent dans des lieux où ils ne peuvent pas bénéficier d'une protection adéquate. C'est pourquoi le HCR travaille à la mise en place de procédures d'entrée axées sur la protection et de mécanismes de filtrage et d'orientation. Il collabore à cet égard étroitement avec l'OIM dans le cadre de l'Équipe spéciale conjointe Union africaine-Union européenne-Nations Unies sur la Libye. Dans le cadre des activités qu'il mène en ce sens, le HCR reste vigilant à la menace que posent le terrorisme et d'autres formes de criminalité transnationale et aide les pays à mettre en place des systèmes de contrôle aux frontières qui incluent la collecte de données biométriques et le recensement des personnes vulnérables face à la traite d'êtres humains. Quatrièmement, M^{me} Triggs met l'accent sur la promotion de l'autonomie des réfugiés et le renforcement de leur résilience. Pour ce faire, les États doivent leur garantir les droits sociaux et économiques fondamentaux, le droit au travail, la liberté de mouvement et l'accès aux services de santé et à l'enseignement. Les réfugiés autonomes peuvent non seulement subvenir à leurs propres besoins, mais aussi apporter des avantages économiques et d'autres bienfaits à leur communauté d'accueil. De manière générale, l'accès à l'éducation demeure une priorité pour le HCR : bien qu'un demi-million d'enfants réfugiés aient été scolarisés en 2018, quatre millions d'autres n'ont eu aucun accès à l'enseignement. Pour finir, M^{me} Triggs insiste sur le fait que la situation actuelle, dans laquelle les pays en développement assument en majeure partie le fardeau des réfugiés, n'est plus tenable. Le pacte mondial devrait contribuer à un partage plus équitable des responsabilités et constitue un cadre visant à garantir que les communautés d'accueil reçoivent en temps opportun toute l'aide dont ils ont besoin et que les réfugiés aient accès aux soins de santé, à l'éducation et aux possibilités d'emploi. Le Forum mondial sur les réfugiés devrait permettre de concrétiser les engagements pris.

4. **M. Tete** (Observateur de l'Angola) dit que la collecte et la gestion des données sont indispensables à la protection des réfugiés. À cet égard, l'Angola s'emploie à harmoniser et à partager les données biométriques recueillies auprès des réfugiés candidats au rapatriement volontaire et de ceux qui comptent rester sur le territoire. Les autorités angolaises ont tout mis en œuvre pour accompagner le retour volontaire en République démocratique du Congo de milliers de réfugiés qui vivaient dans le camp de Lovua. Ainsi, pour éviter que des familles se retrouvent sur la route sans protection, elles ont mis à disposition des camions d'une capacité de 200 personnes. L'Angola réaffirme en outre son adhésion au pacte mondial sur les réfugiés et sa volonté de devenir membre à part entière du Comité exécutif.

5. **M. Dávalos** (Équateur) dit que, pour faire face à l'afflux de migrants, son pays a adopté en 2018 un plan d'urgence visant à traiter rapidement et efficacement les demandes de protection internationale. Cette même année, 17 000 entretiens ont été menés afin d'évaluer la recevabilité des demandes. Quelque 20 000 entretiens devraient être réalisés en 2019. Afin de venir en aide aux migrants qui ne peuvent pas se rendre à Quito, l'Équateur a aussi mis sur pied une procédure décentralisée de détermination du statut de réfugié.

6. **M. von Ungern-Sternberg** (Allemagne) dit que les pays qui accueillent nombre de réfugiés, l'Allemagne y compris, ont besoin de l'aide de l'ensemble de la communauté internationale, en particulier s'agissant de la réinstallation. Dans le cadre du programme européen de réinstallation des réfugiés, l'Allemagne a augmenté le nombre de places qu'elle offrira en 2020 et espère que les États membres s'engageront à faire de même lors du Forum mondial sur les réfugiés. Pour être efficaces, les mesures de protection doivent systématiquement prendre en compte les capacités et besoins particuliers de personnes appartenant à des groupes très différents. Dans ce contexte, l'Allemagne encourage le HCR à appliquer plus avant sa politique en matière d'âge, de genre et de diversité.

7. **Mme O'Connell** (États-Unis d'Amérique) dit que la plupart des États continuent d'honorer leurs engagements respectifs et d'accueillir des réfugiés. Les États-Unis saluent en particulier l'hospitalité du Liban, de la Turquie et de la Jordanie envers les réfugiés syriens, la générosité des Bangladais envers les Rohingya et l'altruisme des 16 pays latinoaméricains qui accueillent plus de quatre millions de Vénézuéliens. Concernant les mesures prises en faveur des personnes déplacées, les États-Unis encouragent le HCR à développer son vivier de spécialistes de la protection et à déployer des experts techniques sur place dès le début d'une crise.

8. **M. Aleman Perez** (République bolivarienne du Venezuela) dit que les médias ont manipulé les informations imprécises fournies par le HCR dans sa note sur la protection internationale et que les chiffres qu'ils avancent sont exagérés. Il est indiqué dans la note que la situation au Venezuela ne cesse d'empirer, ce qui est faux, comme le prouve le retour au pays de plus 20 000 ressortissants vénézuéliens, auxquels viendront bientôt s'ajouter quelque 50 000 rapatriements volontaires supplémentaires. Il est également faux d'affirmer que les pays de la région protègent et respectent les droits des réfugiés vénézuéliens. À l'inverse, ceux-ci sont victimes des pires formes de xénophobie et de violence.

9. **M. de Almeida Tannuri Laferte** (Brésil) dit que les considérations liées à la protection sont au cœur des mesures que les autorités brésiliennes prennent pour faire face au flux de migrants en provenance du Venezuela. La Commission nationale pour les réfugiés a récemment décidé d'appliquer aux demandeurs d'asile vénézuéliens les dispositions de la Déclaration de Carthagène sur les réfugiés afin d'accélérer le processus de détermination du statut. L'octroi du statut de réfugié permettra aux ressortissants vénézuéliens de bénéficier de toutes les garanties prévues par le droit national et international, en plus de la protection dont ils jouissent déjà au Brésil en tant que demandeurs d'asile. Avec l'aide de l'OIM les autorités ont lancé un guide sur les droits de l'homme en espagnol afin que les Vénézuéliens soient informés de leurs droits et sachent vers quels services publics se tourner.

10. **Mme Scott** (Canada) dit que son pays s'inspire des mesures prises par plusieurs États en matière de protection, parmi lesquelles l'octroi de dizaines de milliers de permis de travail aux réfugiés accueillis par la Turquie et la Jordanie et l'intégration des écoliers syriens dans le système national d'éducation au Liban. En tant que président de la Consultation annuelle tripartite sur la réinstallation pour 2019-2020, le Canada se félicite de la détermination des États concernés et des parties prenantes à mettre en œuvre la Stratégie triennale sur la réinstallation et les voies complémentaires d'admission. Il continue en outre à soutenir la réinstallation et l'intégration des réfugiés par l'intermédiaire de l'Initiative mondiale de parrainage de réfugiés. Le Canada engage le HCR à poursuivre l'application de sa politique en matière d'âge, de genre et de diversité, y compris en intégrant les questions d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes et des filles dans tous ses programmes.

11. **M^{me} Nordlund** (Suède) dit que la Suède est fière d'être un pays de réinstallation et qu'elle est disposée à redoubler d'efforts pour atteindre les objectifs ambitieux fixés dans le pacte mondial sur les réfugiés. Dans cette optique, elle a participé activement aux consultations menées en vue de l'élaboration de la Stratégie triennale sur la réinstallation et les voies complémentaires d'admission et coprésidente avec l'Islande le groupe restreint sur les situations prioritaires. En préparation du Forum mondial sur les réfugiés qui se tiendra en décembre 2019, la Suède coparraine le groupe de travail sur l'éducation, car elle estime que l'éducation est un moyen efficace de protéger les enfants et de leur donner les moyens d'agir.

12. **M. Eltohami** (Soudan) rappelle que le HCR et les partenaires humanitaires doivent travailler en coopération et en concertation, notamment pour déterminer les besoins de protection des populations concernées. Ils doivent aussi adopter une approche commune de la planification des programmes et projets, ainsi que du suivi de leur mise en œuvre, et ce, afin d'éviter la fragmentation et la dispersion des efforts. Le nombre de rapatriés étant extrêmement faible à l'heure actuelle, il faudrait en outre élaborer un mécanisme commun de développement qui contribuerait à créer les conditions propices au retour volontaire des réfugiés.

13. **M^{me} Gill** (Australie) dit que l'Australie est fière de faire partie des trois principaux pays de réinstallation et engage les autres États à poursuivre ou à accroître leurs efforts d'accueil et à appuyer la stratégie triennale du HCR sur la réinstallation et les voies complémentaires. Elle félicite le HCR pour sa nouvelle politique sur l'engagement dans les situations de déplacement interne et pour sa décision de créer un groupe de haut niveau sur les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, et elle l'encourage à veiller à accorder des droits et des possibilités égaux aux groupes vulnérables et marginalisés, y compris les femmes, les filles et les personnes handicapées, et à intensifier ses efforts visant à lutter contre la violence sexuelle et fondée sur le genre.

14. **M. Gave** (France) dit que son pays coparrainera le groupe sur les capacités de protection au premier Forum mondial pour les réfugiés afin de contribuer à la mise en œuvre du pacte mondial sur les réfugiés et qu'il étudie les moyens d'améliorer ses politiques liées à la protection et à l'asile. La France s'est engagée depuis plusieurs années dans une importante réforme de la législation, des pratiques et des procédures en matière d'asile afin de réduire les délais d'instruction et d'apporter une réponse adaptée aux besoins des demandeurs d'asile les plus vulnérables. Elle appuie les États décidés à mettre en œuvre le Cadre d'action global pour les réfugiés ainsi que des initiatives régionales telles que le Cadre régional global de protection et de solutions. La coopération avec le HCR se poursuit dans le cadre du mécanisme de transit pour l'évacuation au Niger et des missions de réinstallation menées dans différents pays d'Afrique et du Moyen-Orient. La France collabore étroitement avec les États membres de l'Union européenne pour élaborer un système d'asile commun capable de prendre en charge rapidement et dignement les demandeurs, ainsi qu'avec des pays de premier accueil pour échanger des données et des pratiques exemplaires et renforcer les capacités d'asile.

15. **M^{me} Nato** (Japon) dit que son pays juge essentiel que les jeunes réfugiés puissent recevoir une éducation pour pouvoir plus tard participer à la reconstruction de leur pays et éviter une résurgence des conflits. Depuis 2016, le Japon a ainsi accueilli 80 étudiants syriens et leurs familles, et des universités japonaises, en partenariat avec le HCR, offrent à des réfugiés la possibilité de se former dans le cadre d'un programme d'enseignement supérieur. Le Japon, premier pays asiatique à avoir élaboré un programme de réinstallation dans un pays tiers, qui a permis de favoriser l'intégration de réfugiés dans la société japonaise, a décidé en juin d'en étendre la portée et l'ampleur.

16. **M^{me} Triggs** (Haute-Commissaire assistante chargée de la protection) se félicite des efforts déployés par les différents pays et du soutien qu'ils témoignent aux activités du Haut-Commissariat en matière de protection.

b) Budgets-programmes, gestion, contrôle financier et administratif

(A/AC.96/1197, A/AC.96/1188, A/AC.96/1195, A/AC.96/1196, A/AC.96/1190 et Add.1 et A/AC.96/1192)

17. **M^{me} Clements** (Haute-Commissaire adjointe) dit qu'au cours de l'année écoulée, le HCR s'est attaché à décentraliser son organisation en renforçant le rôle et les compétences des bureaux de pays, grâce à la création de dizaines de postes techniques et la restructuration des organigrammes, et en définissant clairement leurs responsabilités. Lorsque la réorganisation sera achevée, les représentants dans le pays et leurs équipes seront en mesure de prendre plus rapidement des décisions et de s'adapter au contexte opérationnel, et certaines opérations disposeront de bureaux multipays. Le cadre révisé d'allocation des ressources, le renforcement des Comités régionaux des marchés, l'amélioration de la gestion des actifs et la délégation accrue de pouvoir aux bureaux de pays et aux bureaux régionaux en matière de gestion du personnel sont les clefs de voûte de ce processus de transformation. À partir de janvier 2020, les représentants dans le pays auront le pouvoir de procéder à des changements structurels, et les chefs de sous-délégation pourront prendre certaines décisions relatives à la gestion du personnel et au budget. Les processus, règles et procédures de passation de marchés et d'approvisionnement seront simplifiés. Une nouvelle approche de la planification sera mise en œuvre, qui permettra de mieux suivre l'exécution des programmes et de s'adapter plus rapidement à l'évolution des opérations sur le terrain. Elle s'appuiera sur la nouvelle stratégie de transformation des données, grâce à laquelle les données relatives aux finances, aux ressources humaines et aux opérations seront regroupées. Cette nouvelle approche, qui sera mise en œuvre par la Division de la planification stratégique et des résultats, favorisera l'intégration des fonctions liées à la planification stratégique, à l'allocation des ressources, au suivi des résultats et à l'établissement de rapports. La nouvelle division mettra en œuvre un système de gestion axée sur les résultats, qui remplacera l'outil Focus et renforcera la cohérence de l'action du HCR. Celui-ci contribue à la réforme du système des Nations Unies en jouant, avec le Programme alimentaire mondial (PAM), un rôle moteur dans le groupe chargé de trouver des moyens d'améliorer l'efficacité et la qualité des services d'appui aux programmes. Au-delà des aspects techniques et organisationnels, le Haut-Commissariat entend adapter la culture et les méthodes de travail de l'organisation en améliorant la communication interne et le partage de l'information, en prenant des décisions transparentes et en instaurant des relations de travail moins hiérarchisées. Différentes mesures ont également été prises pour renforcer l'intégrité de l'organisation et éradiquer l'inconduite sexuelle, notamment l'allocation de moyens supplémentaires au Bureau de l'Inspecteur général et aux autres organes de contrôle, la possibilité pour des candidats externes à l'organisation de postuler au poste d'Inspecteur général, et la meilleure intégration de la fonction d'audit interne. Depuis le lancement en 2017 de l'Initiative 2.0 pour la gestion des risques, le HCR s'est attaché à renforcer les capacités de l'organisation en la matière et à intégrer la gestion du risque dans les activités quotidiennes. Il collabore étroitement avec le Comité des commissaires aux comptes, qui a certifié les états financiers pour 2018, et il s'est efforcé cette année d'appliquer de manière volontariste les recommandations formulées par les auditeurs. Le budget-programme biennal 2020-2021, qui a été bien accueilli par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, illustre le renforcement du rôle des bureaux de pays. Selon les dernières estimations, le déficit de financement pour 2019 devrait s'élever à 4 milliards de dollars, soit environ la moitié du budget total. Des choix difficiles doivent donc être faits, au détriment des besoins des réfugiés. Au moment où le système des Nations Unies connaît l'une des plus graves crises de liquidité de son histoire, le HCR appelle les États membres à verser dès que possible le montant intégral des contributions dues. Il s'efforce de trouver de nouveaux financements auprès du secteur privé, dont la contribution est passée de 70 millions de dollars en 2010 à 423 millions de dollars en 2018, l'objectif étant d'atteindre un milliard de dollars d'ici à 2025.

18. **M^{me} O'Connel** (États-Unis d'Amérique) dit qu'un contrôle efficace des activités est essentiel à la protection des réfugiés et à la bonne gestion des ressources limitées dont dispose le HCR. L'Initiative 2.0 pour la gestion des risques permettra d'atténuer les risques de fraude et d'abus et de prendre rapidement des mesures disciplinaires le cas échéant. Les États-Unis d'Amérique attendent avec intérêt des détails sur la façon dont le HCR renforce le lien entre les risques, les objectifs opérationnels et l'allocation des ressources grâce à son nouveau système de gestion axée sur les résultats. L'éradication de l'exploitation et de la violence sexuelles et du harcèlement sexuel est un objectif majeur. La réforme organisationnelle du HCR, que les États-Unis d'Amérique appuient, nécessitera

l'établissement de chaînes de responsabilité claires et d'un leadership fort sur le terrain, même si la responsabilité finale incombera toujours aux dirigeants. Le HCR est invité à donner des renseignements sur la formation donnée aux fonctionnaires appelés à exercer de nouvelles responsabilités et à continuer de faire part au Comité exécutif des progrès de la réforme et du renforcement des activités de contrôle et de gestion du risque.

19. **Mme Hopp** (Allemagne) dit que le succès du Forum mondial sur les réfugiés se mesurera à l'aune de la capacité du HCR à mobiliser des fonds supplémentaires. L'Allemagne souhaite que l'accent soit mis sur la planification pluriannuelle et que les différents processus de réforme en cours soient menés de façon cohérente. Au vu des contraintes budgétaires, il faut fixer des priorités opérationnelles et faire participer les acteurs du développement dès le déclenchement d'une situation. Chaque année, la consommation d'énergie du secteur humanitaire s'élève à 1,2 milliard de dollars. On estime que le HCR, en plaçant les énergies renouvelables au centre de sa stratégie énergétique, pourrait économiser environ 0,5 milliard de dollars par an. L'Allemagne regrette que certains domaines d'activités n'aient pas fait l'objet d'un audit faute de ressources et demande que les moyens nécessaires soient alloués pour remédier à cette situation et renforcer la gestion du risque. Elle est d'avis que l'augmentation du nombre de plaintes pour exploitation et violence sexuelles et harcèlement sexuel découle de l'amélioration du mécanisme de plainte, et elle encourage le HCR à intensifier sa lutte contre ces phénomènes. La banque de données commune sur le déplacement forcé, fruit d'une collaboration entre le HCR et la Banque mondiale, permettra d'établir des liens entre les données et les ressources et servira à l'élaboration des stratégies. Il sera essentiel que ces données soient bien protégées.

20. **Mme Sato** (Japon) se dit préoccupée par le déficit de financement conséquent du Haut-Commissariat, et ce, en dépit d'un niveau de contributions sans précédent. Le Japon salue les efforts que le HCR met en œuvre pour élargir et diversifier sa base de donateurs, et la capacité qu'il a eue à mobiliser des fonds du secteur privé. Les contributions que le Japon a versées en 2019 sont supérieures à celle de l'année précédente : outre sa contribution régulière, il a participé au financement d'activités au Myanmar, au Pakistan, en Syrie, au Brésil et en Colombie, et coopère avec le HCR à la satisfaction des besoins des Vénézuéliens. Il s'engage à appuyer les travaux du HCR, notamment en assurant une présence sur le terrain et en mettant à disposition des ressources humaines. Enfin, le Japon salue les diverses initiatives que le HCR a prises pour renforcer l'organisation, dans le domaine de la définition des priorités, de l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience, de la gestion des risques, et de la lutte contre l'exploitation et la violence sexuelles et le harcèlement sexuel.

21. **Mme Gillen** (Canada) se félicite que le Haut-Commissariat ait instauré un Conseil de gouvernance pour le changement destiné à contrôler et à gérer son propre processus de transformation, et espère qu'il consultera le Comité exécutif régulièrement afin de s'assurer de la cohérence des changements apportés. Le Gouvernement canadien salue la mise en place des séances d'information trimestrielles sur l'intégrité et demande à ce que les conclusions récentes du Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales soient prises en considération, notamment celles qui portent sur l'architecture stratégique, la présentation des résultats et la question de l'égalité des sexes. Il estime essentiel de renforcer les capacités du Haut-Commissariat, notamment dans le domaine de l'analyse et de l'évaluation. Le Gouvernement canadien prend bonne note de l'action que le Haut-Commissariat mène pour renforcer la coopération avec les partenaires de l'ONU dans le cadre des interventions en faveur des déplacés internes, pour établir des partenariats solides avec les acteurs du développement et pour améliorer les relations avec la société civile et les partenaires d'exécution. Il demande à ce que soit renforcé le dispositif d'établissement des rapports et de présentation des résultats, en particulier des résultats relatifs à l'égalité des sexes. Il se félicite que le Haut-Commissariat rende désormais compte des financements souples et l'encourage à rappeler à quel point ils sont précieux pour l'organisation et à dresser un bilan précis de leur utilisation.

22. **Mme Clements** (Haute-Commissaire adjointe) se félicite des efforts déployés par les différents pays et du soutien qu'ils témoignent aux activités du Haut-Commissariat. Elle dit que le Comité permanent souhaitera s'entretenir régulièrement avec le Comité exécutif, à

savoir avec les membres donateurs de l'organisation, qui s'intéressent de près aux travaux du HCR et à ses interventions sur le terrain, sur la question de la gestion des risques, de la lutte contre l'exploitation et la violence sexuelles et le harcèlement sexuel, la question de la planification pluriannuelle des interventions et de la stratégie énergétique, la banque de données commune sur le déplacement forcé et la protection des données, entre autres. Dans le cadre du processus de régionalisation et de décentralisation proposé par le Haut-Commissariat, il faudra définir plus précisément le rôle et les responsabilités des différentes entités, à savoir les représentants dans les pays, les bureaux régionaux et les institutions du siège, et renforcer les capacités à tous les niveaux de la chaîne de responsabilité. Le Haut-Commissariat se félicite lui aussi de la hausse du nombre de plaintes pour exploitation et violence sexuelles et harcèlement sexuel, estimant qu'elle est le signe que le mécanisme de plainte est de mieux en mieux connu, et que les victimes ont compris qu'une suite sera donnée à leur plainte.

23. **M. Aleman Perez** (Venezuela), exerçant son droit de réponse, dit que le Président Maduro a été élu en 2018 au suffrage universel direct avec 67 % des voix dans le cadre d'élections libres et régulières, de surcroît supervisées par une centaine d'observateurs étrangers. Le Gouvernement vénézuélien juge injuste d'imputer à sa politique le phénomène des migrations massives, qui résultent uniquement des mesures coercitives imposées illégalement par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique, et les gouvernements qui lui sont soumis, comme le Brésil, et de leur volonté de s'approprier les ressources naturelles du pays. Le Gouvernement vénézuélien réaffirme sa volonté de travailler en collaboration avec le HCR pour trouver des solutions durables et viables à la crise des réfugiés. Il n'a jamais utilisé le statut d'un réfugié ou d'un migrant à des fins politiques et veille à faire respecter les droits et les libertés des personnes qui résident au Venezuela, sans distinction de nationalité ou d'origine.

Examen des rapports relatifs au contrôle administratif et des programmes et à l'évaluation (point 5 de l'ordre du jour)

Rapport sur les activités du Bureau de l'Inspecteur général (A/AC.96/1193)

24. **Mme Farkas** (Chef du Bureau de l'Inspecteur général) dit que le processus de réforme des fonctions de contrôle, qui a apporté des changements à la structure du Bureau ainsi qu'au rôle et aux responsabilités de chacun, touche à sa fin. Les relations avec les principaux interlocuteurs du Bureau ont été renforcées, notamment avec le personnel d'encadrement et de direction et le Service de vérification des comptes du HCR du Bureau des services de contrôle interne (BSCI). Le Bureau a également noué des liens avec ses homologues dans les autres organismes des Nations Unies et avec plusieurs inspecteurs généraux d'États membres. Ces changements ont pour objet de mieux harmoniser et coordonner les travaux des entités chargées des audits au HCR et de faire en sorte que les enquêtes soient menées par des professionnels, ce qui est de nature à rassurer le Haut-Commissaire, les États membres et les personnes relevant du HCR. Au cours de la période considérée, le Bureau de l'Inspecteur général a reçu plus de 1 200 plaintes pour faute, ce qui constitue une hausse de 40 % par rapport à la période précédente (2017-2018). Comme lors de la période précédente, les plaintes reçues ont concerné majoritairement des fraudes accompagnées d'incidences financières, des fraudes à la détermination du statut de réfugié et à la réinstallation, et des cas d'exploitation et de violence sexuelles. Au total, le Bureau a ouvert 140 enquêtes, et rendu un rapport d'enquête sur 155 personnes. Le Haut-Commissaire a imposé des sanctions disciplinaires à 29 membres du personnel, et dans 19 cas, elles ont abouti à un licenciement ou à un départ.

25. Au cours de la période considérée, 48 plaintes pour harcèlement sexuel ont été reçues, contre 38 en 2017-2018, et le nombre de plaintes pour exploitation et violence sexuelles, qui dans 80 % des cas concernaient des partenaires du HCR, a presque doublé, passant de 65 à 126. Cette hausse du nombre de fautes à caractère sexuel peut s'expliquer par le fait que le personnel est davantage sensibilisé à la question, et a davantage confiance dans les mécanismes de signalement et d'intervention. Le Bureau accorde la priorité aux plaintes de cette nature, 72 % d'entre elles étant traitées dans le délai prévu de six mois. Le Bureau a achevé quatre enquêtes au cours de la période considérée. La première, menée par le Service de l'investigation, concernait la mort d'un membre du personnel du HCR, et les

trois autres, conduites par le Service du contrôle stratégique, concernaient la gestion des partenariats, l'application de la politique relative aux situations d'urgence dans le cadre de sept interventions, et l'enregistrement des réfugiés en Ouganda. Les conclusions de ces enquêtes ont été communiquées aux équipes de direction. Compte tenu de la recrudescence des plaintes pour faute et des situations complexes nécessitant l'intervention urgente et l'expertise du Bureau de l'Inspecteur général, celui-ci aura de plus en plus de difficultés à faire face à la demande. D'après les conclusions d'un examen par les pairs, il se révèle indispensable de renforcer les capacités du Service de l'investigation.

Rapport relatif à l'évaluation (A/AC.96/1194)

26. **Mme Shroff** (Chef du Service de l'évaluation) dit que le Service de l'évaluation a rendu 15 évaluations au cours de l'année précédente, et en mène 35 sur des questions fondamentales, parmi lesquelles le lien entre action humanitaire et aide au développement, la gestion des données et de l'information, les mesures de lutte contre la violence sexuelle et sexiste, l'intervention d'urgence, la participation du secteur privé et la prévention de l'exploitation et de la violence sexuelles, entre autres. L'analyse des efforts mis en œuvre sur le terrain et des résultats obtenus permet de tirer un certain nombre d'enseignements qui aideront à la mise en œuvre du pacte mondial sur les réfugiés. Premièrement, les mesures prises par le HCR pour instaurer un environnement propice à l'inclusion économique et à l'autonomie des réfugiés ont commencé à porter leurs fruits. Pour cela, le Haut-Commissariat a dû surmonter deux grandes difficultés, à savoir nouer des partenariats à long-terme alors que la période d'octroi des subventions est généralement d'un an, et mettre en place des activités génératrices de revenu dans un contexte caractérisé par un niveau élevé d'insécurité, des ressources publiques limitées et un cadre législatif restreint. En dépit de ces obstacles, les évaluations ont permis de conclure que le HCR était parvenu à faciliter la mise en place de partenariats pluriannuels et multipartites avec le secteur privé, des prestataires de services financiers et des organismes publics portant sur l'accès à l'emploi, à l'énergie, à Internet et à des services financiers. Les conclusions de cette évaluation ont servi de base à l'élaboration de la nouvelle stratégie globale (2019-2023) pour les moyens de subsistance et l'inclusion économique des réfugiés. Deuxièmement, il s'est révélé bien plus efficace, pour renforcer la protection des réfugiés et des personnes relevant du HCR, d'adopter une approche pragmatique consistant à concevoir des actions et messages reprenant les principes du droit international humanitaire qui puissent être facilement intégrés à la planification du développement et inscrits au nombre des priorités du secteur privé. Troisièmement, les évaluations ont permis de conclure que les effets de la mise en œuvre de l'action globale en faveur des réfugiés n'étaient généralement pas visibles à court-terme, et qu'il était donc préférable, même lorsque la coopération fonctionnait bien, que les personnes relevant du HCR continuent de bénéficier provisoirement de l'appui opérationnel du HCR dans de nombreux domaines, jusqu'à ce que tant les réfugiés que les communautés d'accueil en tirent parti, comme cela a été le cas à Turkana au Kenya. Quatrièmement, l'évaluation a permis de conclure que pour combattre avec efficacité la violence sexuelle et sexiste, il fallait faire preuve de souplesse dans la mise en œuvre des mesures de lutte. Au Liban, par exemple, la sensibilisation à ces questions s'est faite au moyen de téléphones mobiles et des médias sociaux, ainsi que d'actions menées sur le terrain par des bénévoles. D'ailleurs, il a été constaté que d'une manière générale, ces mesures sont d'autant plus efficaces que les bénévoles sont recrutés parmi les réfugiés et les communautés d'accueil. Cinquièmement, nombre d'évaluations ont abouti à la conclusion que le HCR devait produire des données et des informations de meilleure qualité pour faciliter la prise des décisions ainsi que les activités de coordination et de sensibilisation. D'ailleurs, la stratégie de transformation des données, qui tient compte de ces conclusions, comprend des mesures visant à accroître les capacités dans le domaine de l'analyse statistique et démographique, et à élaborer de nouvelles normes applicables à la collecte de données ainsi qu'à la protection et à l'utilisation responsable des données. Sixièmement, l'évaluation de la protection contre l'exploitation et la violence sexuelles a permis de conclure que dans ce domaine, les bases d'un changement culturel avaient été jetées au HCR. Celle-ci devait toutefois communiquer davantage sur les bonnes pratiques observées par certains, sur les mesures correctives prises le cas échéant, ainsi que sur les mesures disciplinaires imposées aux auteurs de tels actes. Les bureaux régionaux seront à l'avenir dotés de personnes chargées de conduire des évaluations indépendantes, ce qui permettra de

répondre à la demande d'évaluations décentralisées. Dans le cadre de la réforme du système des Nations Unies, du Grand Bargain (pacte relatif au financement de l'aide humanitaire) et du Programme 2030, le Service de l'évaluation a entrepris plusieurs évaluations interinstitutions, ou évaluations communes, comme celle portant sur l'action humanitaire interinstitutions mise en place suite au passage du cyclone Idai, ou encore sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles, entre autres.

La séance est levée à 17 h 55.